maintenant!

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Commission « Finances » Séance du 14 décembre 2009 Séance du 30 novembre 2009

3 Budget principal - ordonnancement des dépenses d'investissement 2010

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents:

Pouvoir à : M. VILLEMAIN Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

39

39

28

Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose:

En vertu des dispositions L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où, le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territorial peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ».

Pour mémoire, le total du budget d'investissement inscrit au budget primitif 2009 était de **11 567 453** € et les crédits afférents au remboursement du capital de 2 081 600 €.

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2010, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) dans le respect du montant maximum suivant :

(11 567 453 € - 2 081 600 €) x 0,25 = **2 371 463,25** €

Vous êtes appelés à voter.

16 DEC. 2009

60300 SENLIS





aintenant!

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1612-1 Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 30 novembre 2009, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article unique: d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2010, les paiements des dépenses d'investissement à hauteur de 2 371 463.25 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

1 6 DEC. 2009

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 6 DEC. 2009

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Conseiller dénéral de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document Creil, le.16/11/09. Signature Le Maire.

> Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Philippe Baluy

SOUS-PREFECTURE

16 DEC. 2009

60300 SENLIS



